

province du Ho-nan. C'est lui qui commanda la garnison chinoise de Séoul quand éclata la révolution coréenne de 1884, et il se trouva en conflit avec les Japonais. Alors qu'il est encore en Corée, Youen est nommé par décret impérial du 2 mai 1893, tao-t'ai de Wen-tcheou, à la place de Ts'ao Chou-jao, promu juge provincial du Tche-Kiang. Rappelé de Corée en 1894 et remplacé comme résident chinois à Séoul par Li Siao-yün, ancien consul chinois à Tchemoulpo, il est appelé au poste de juge au Tche-li en juillet 1897. L'empereur Kouang-Siu met en lui sa confiance ; il commandait alors dans le Chan-toung, 7.000 hommes de troupes exercées par M. Von Hanneken ; il est chargé, le 5 août 1898, de faire exécuter à T'ien tsin Jong Lou, qui est considéré comme un obstacle aux projets impériaux de réforme, et d'arrêter l'impératrice douairière. Fort peu soucieux de remplir sa tâche, Youen Che-k'ai va trouver Jong Lou : « Mes lèvres, dit-il, en tendant l'arrêt de mort, ne me permettent pas de prononcer de paroles. » Avec calme, Jong Lou lit le document, le remet à Youen et lui dit : « Il est de votre devoir d'exécuter les ordres de votre empereur. » Youen insinue que Jong Lou aurait peut-être quelques affaires privées à régler avant d'être décapité et dit en se retirant qu'il reviendrait le surlendemain. A bon entendeur, salut ! Jong Lou n'attendit naturellement pas la seconde visite de son bourreau désigné ; immédiatement, il prenait le train pour Pe-king, prévenait l'impératrice du sort qui lui était réservé, à lui, Jong Lou, et du danger que faisait courir à elle, impératrice, un second édit, qui l'éloignait de Pe-king, et l'exilait dans un de ses palais d'été. Depuis la guerre sino-japonaise, et le retour du prince Koung aux affaires,